



Recommandation 1783 (2007)¹

Menaces contre la vie et la liberté d'expression des journalistes

Assemblée parlementaire

1. L'Assemblée parlementaire rappelle sa [Résolution 1535 \(2007\)](#) sur les menaces contre la vie et la liberté d'expression des journalistes, et sa détermination à mettre en place un dispositif spécifique de suivi pour identifier et analyser les attentats contre la vie et la liberté d'expression des journalistes en Europe.
2. Elle recommande que le Comité des Ministres:
 - 2.1. condamne sans équivoque les agressions contre les journalistes en Europe, après les déclarations faites par le Président de l'Assemblée parlementaire, le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe et le commissaire aux droits de l'homme sur le meurtre d'Anna Politkovskaïa, et les déclarations qui viennent tout juste d'être faites à la suite du meurtre de Hrant Dink;
 - 2.2. appelle les autorités judiciaires et de police dans les Etats membres à réagir rapidement si des journalistes sont menacés à cause de leur travail et à mettre au point, pour ceux qui font l'objet de menaces sérieuses, des stratégies spécifiques de protection qui n'entravent pas leur travail;
 - 2.3. charge son comité directeur compétent d'élaborer des lignes directrices sur les actions que pourraient mener la police et les autorités judiciaires pour protéger les journalistes qui font l'objet de menaces sérieuses;
 - 2.4. mette en place un dispositif d'identification et d'analyse des agressions contre les journalistes et des autres atteintes graves à la liberté des médias en Europe, en vue de formuler des recommandations politiques à l'intention des Etats membres sur les moyens de mieux protéger les journalistes et la liberté des médias, et qu'il fasse rapport régulièrement à l'Assemblée sur cette question;
 - 2.5. s'assure de la promotion de cette question au niveau des Nations Unies tout en maintenant les normes inhérentes à l'approche européenne de cette question, conformément à la Convention européenne des Droits de l'Homme (STE no 5) et aux autres textes juridiques pertinents du Conseil de l'Europe.

1. *Discussion par l'Assemblée* le 25 janvier 2007 (7^e séance) (voir [Doc. 11143](#), rapport de la commission de la culture, de la science et de l'éducation, rapporteur: M. McIntosh). *Texte adopté par l'Assemblée* le 25 janvier 2007 (7^e séance).

